

# COMITE DES FÊTES DE FERRIERES EN GATINAIS



## AMIS EXPOSANTS

*Merci de participer à la brocante, vide grenier du Comité des Fêtes de Ferrières en Gâtinais, dont le président a obtenu auprès, du Maire de Ferrières, les autorisations nécessaires pour que vous puissiez vendre sur la voie publique de notre commune.*

Du fait de l'étroitesse de certaines rues du centre ville et par mesure de sécurité, nous vous demandons de stationner votre véhicule à l'extérieur du périmètre de déballage.

## REGLEMENT.

1. Le Comité des Fêtes fixe le prix des places (mètre, véhicules, etc...) Aucun remboursement ne pourra être demandé.
2. Le Comité des Fêtes se réserve le droit de disposer de places gratuites pour les associations à but non lucratif de la région si le profit de la vente n'est pas destiné à ses membres.
3. Le Comité des Fêtes se réserve toute la restauration et buvette sur la brocante. Aucun exposant ne pourra vendre de nourriture ou boisson sans l'autorisation préalable du Comité des Fêtes.
4. Tout véhicule stationné à coté d'un stand fera l'objet d'un supplément de prix. Il pourra en être de même pour les véhicules stationnés derrière les stands inférieurs à 2 ml. Tout véhicule gênant devra être enlevé.
5. Les membres du Comité des Fêtes se réservent le droit de placer, de déplacer ou d'exclure un exposant si nécessaire (la police municipale ou la gendarmerie pourront être appelées).
6. Chaque exposant doit remplir rapidement la fiche « ATTESTATION – INSCRIPTION » et signer la déclaration sur l'honneur (ART L321-9 du Code Pénal). En cas de refus, le Comité des Fêtes exclura immédiatement l'exposant.
7. Le Comité des Fêtes autorise les professionnels à déballer sous réserve qu'ils vendent de la brocante. Ils sont tenus de déclarer leur N° d'inscription au Registre du Commerce et d'avoir avec eux un registre d'inventaire à jour. Aucun stand d'objets neufs ne sera accepté, à l'exception des commerçants ayant vitrine dans les rues autorisées au déballage.
8. Le Comité des Fêtes ne peut être tenu responsable de la provenance des objets vendus et transactions effectuées.
9. Chaque exposant devra laisser son emplacement propre en partant (sac poubelle à disposition).
10. La simple participation à la brocante implique l'acceptation du Présent règlement.

BONNES VENTES ET EXCELLENTE JOURNEE A TOUS.

L'EQUIPE DU COMITE DES FETES  
DE FERRIERES EN GATINAIS

**Siège social Mairie de Ferrières 45210 FERRIERES EN GATINAIS**  
**Tel :02.38.96.52.90 Fax :02.38.96.62.76**